



DELCCAS2025_007

Portant sur le choix du prestataire pour la sortie des aînés

Date de convocation : 16/09/2025

Nombre de membres en exercice : 8

Date d'affichage : 16/09/2025

Nombre de membres votants : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Fabrice LEPINTE, Président et Président du CCAS.

Nom Prénom Fonction	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir
LEPINTE Fabrice <i>Président</i>	X			
BOISNARD Angélique <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Lucile <i>Membre</i>	X			
DUEDAL Patrick <i>Conseiller</i>	X			
DHOOG Nina <i>Conseillère</i>	X			
GUADEBOIS Gaël <i>Conseiller</i>			X	
LEMAIRE Magali <i>Conseillère, élue aux affaires sociales</i>	X			
LOED EC-BERRARD Annick <i>Membre</i>	X			

Est nommé secrétaire de séance : Nina DHOOG

EXPOSE :

Dans le cadre de ses actions en faveur des seniors, la commune de Goussonville, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), organise chaque année une sortie conviviale destinée aux retraités résidant à l'année sur la commune et âgés de 60 ans et plus.

Lors de la réunion des seniors du CCAS en date du 15 mai 2025, il a été proposé d'organiser pour l'année 2025 une sortie d'une journée à Forges-les-Eaux, avec le programme suivant :



République Française
Département des Yvelines
Commune de Goussonville

Visite guidée de la collection de faïences "Vieux Forges" et découverte du parc de l'Hôtel de Ville ;

Déjeuner au restaurant du Domaine de Forges ;

Visite commentée de la brasserie artisanale Northmaen, à La Chapelle Saint Ouen.

Le nombre de participants est limité à 45 personnes.

Le coût total de la journée par personne a été étudié et la participation des extérieurs est fixée à 60,00 € TTC par personne.

La sortie est programmée pour le jeudi 2 octobre 2025.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

D'accepter la programmation et l'organisation de la sortie annuelle des aînés à Forges-les-Eaux, selon les modalités exposées ci-dessus ;

D'autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tous les documents afférents à cette sortie.

IL EST PROPOSE AU CONSEIL LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré :

APPROUVE la programmation et l'organisation de la sortie annuelle des aînés à Forges-les-Eaux ;

FIXE la participation financière des extérieurs à 60,00 € TTC par personne ;

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette sortie.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 du CCAS, article 6251 pour le transport et article 6232 pour les frais liés à la sortie.

Vote

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour extrait, conforme au registre des délibérations

Le Président,
Fabrice LEPINTE



La secrétaire de séance
Nina DHOOGHE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le : 25/09/2025

Publication ou notification du : 25/09/2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat ou de sa publication (article R. 421-5 du code de justice administrative).